**Amendement à la délibération DFA 76**Projet de budget primitif emplois pour 2021

**Relatif aux emplois d’agent·e·s d’entretien à la direction des affaires scolaires**

**Déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et les élu·e·s du Groupe communiste et Citoyen**

Considérant la crise sanitaire liée à l’épidémie de Covid 19 ;

Considérant que l’application des protocoles sanitaires suppose un nettoyage accru et la désinfection régulière des locaux dans lesquels sont dispensés des enseignements ;

Considérant que les enseignant·e·s déplorent un manque d’agent·e·s d’entretien en nombre suffisant pour assurer la fréquence et la qualité d’application des protocoles sanitaires ;

Considérant qu’avant même la crise sanitaire, des besoins en poste d’agent·e·s d’entretien s’étaient fait ressentir ;

Considérant que la lutte contre la précarité de l’emploi est importante tant en termes de justice sociale, que de reconnaissance envers des personnels effectuant des missions essentielles ;

Considérant que la délibération DASCO 45 adoptée en Conseil de Paris des 17 et 18 novembre a porté le montant du forfait communal des écoles parisiennes élémentaires sous contrat d’association de 827,34 euros à 954 euros par élève et par an, faisant perdre à la Ville près de 3 500 000 euros par an;

**Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et des élus du groupe Communiste et Citoyen, la délibération DAE 76 est amendée comme suit :**

**- 20 postes d’agent·e·s d’entretien sont ajoutés, notamment pour renforcer les brigades de remplacement dans les établissements scolaires.**

***La dépense correspondante sera gagée sur la diminution du forfait communal accordé aux écoles élémentaires sous contrat d’association.***